



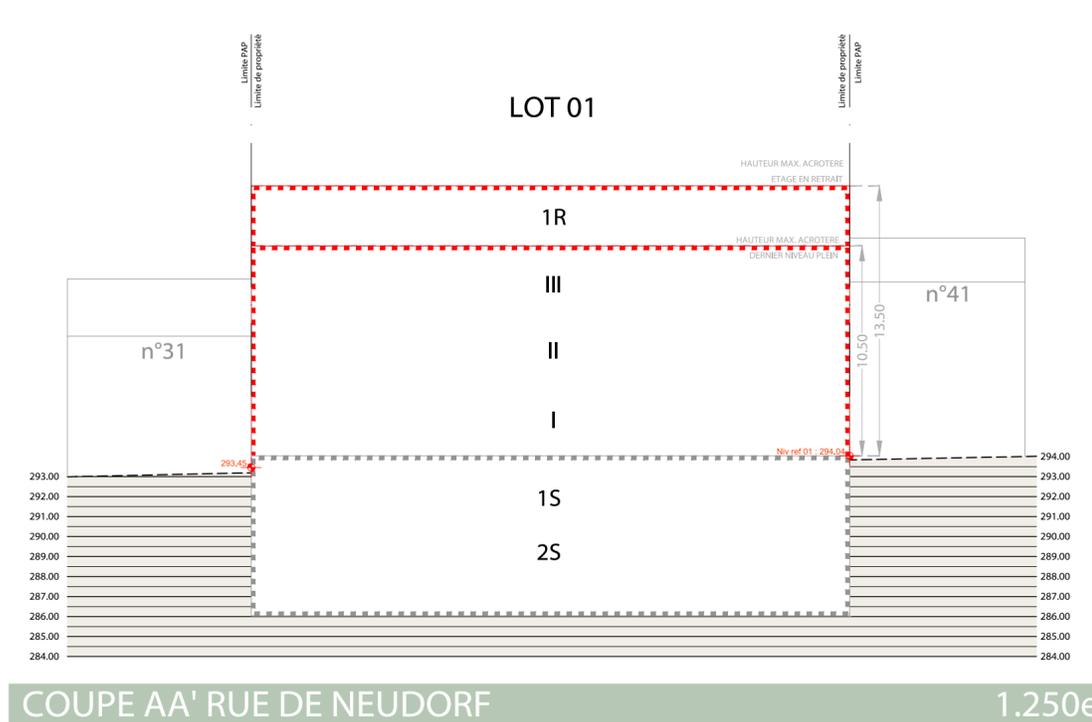
PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER 1.250e

LOT 01		5.09	
-	509.00	-	1950.00
509.00	1-mb	1-c	20-c
tp	ha-10.50 ha-13.50	-	III+1R+2S

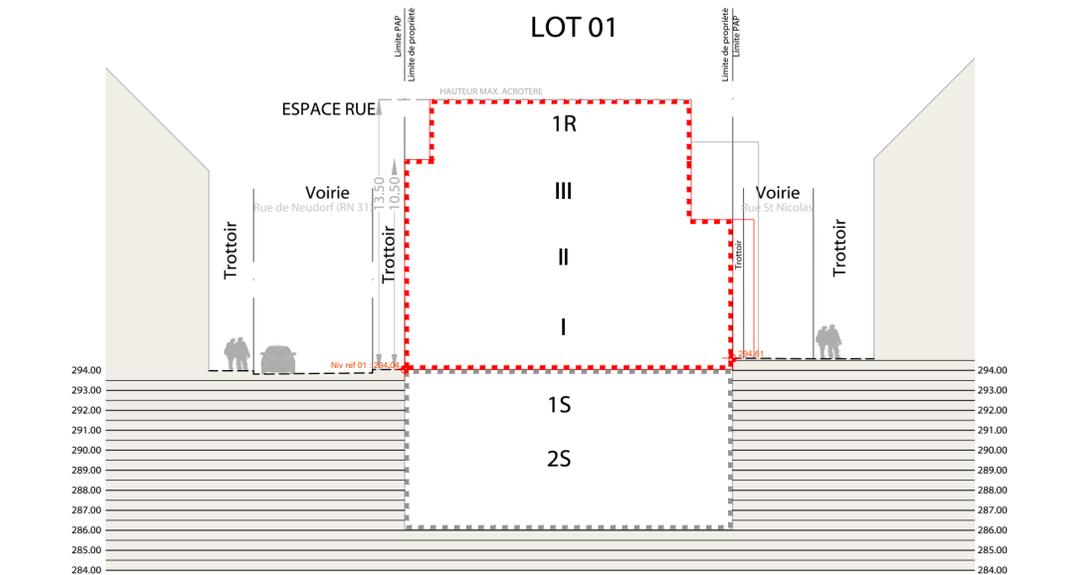
DEGRE D'UTILISATION DU SOL PAR LOT 1.250e

SURFACE BRUTE : 5.09 ares
 SURFACE NETTE : 5.09 ares
 SURFACE PRIVEE PUBLIQUE NECESSAIRE A LA VIABILISATION : 0 ares
 SURFACE A CEDER AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL : 0 ares soit +/- 0.00%
 DENSITE : 392.9log/ha

SURFACES 1.250e



COUPE AA' RUE DE NEUDORF 1.250e



COUPE BB' 1.250e

Représentations

LOT 00	indication numéro lot et surface	E-E'	indication des coupes
0.00 ar	indication surface	+	point de repère
	dimensionnement des immeubles		batiments existants
	reculs des immeubles		lampadaire existant

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ILOT		surface du lot / de l'îlot [ares]	
min	max	min	max
surface d'emprise au sol [m²]		surface constructible brute [m²]	
surface de scellement du sol [m²]		type et nombre de logements	
type de toiture		nombre de niveaux	
type, disposition et nombre des constructions		hauteur des constructions [m]	

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III... nombre de niveaux pleins
- +1, 2...R nombre d'étages en retrait
- +1, 2...C nombre de niveaux sous combles
- +1, 2...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelles
- x-mb x maisons en bande

Types et nombre de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Forme des toitures

- tp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- lot existant
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- z% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE OFFICIELLE

MAITRE DE L'OUVRAGE : MEL IMMO LUX
 2-4 rue du Nord
 L-2229 Luxembourg

PROJET : **Projet d'Aménagement Particulier à Esch-sur-Alzette**

ECHELLE : 1 / 250 e	DESSINE : MM	CONTROLE : PA	DATE : 12 DECEMBRE 2018
---------------------	--------------	---------------	-------------------------